

ACTIVITÉ DE VOL A MONTRICHER DEPUIS LE 1^{er} MARS 2021

Chers membres actifs,

L
SEP Ce lundi 1^{er} mars 2021 les mesures anti-Covid ont été adaptées en Suisse.

Pour que nous puissions profiter de notre place avec les nouvelles conditions définies par nos autorités, un « concept d'hygiène » a été rédigé par le GGVM et le GVVM en a été informé.

Nous demandons à chacune et chacun de le lire attentivement et de le respecter.

Pour ce qui est de l'activité de vol proprement dite, nous allons procéder de la sorte :

- Le service de vol est organisé en week-end avec planchiste et moniteurs. Inscription obligatoire sur Click n'Glide pour les élèves, recommandée pour les licenciés.
- Les vols de contrôle et d'enseignement seront supervisés par les moniteurs pour tout ce qui est de l'organisation. L'inscription sur Click n'Glide est nécessaire.
- Les pilotes licenciés doivent eux-mêmes préparer leur journée, météo, DABS, NOTAM, AZBA, etc. aussi longtemps que les limitations ne permettent pas un briefing général. Ce dernier aura lieu si le nombre maximum de présents peut être respecté (avec éventuellement des briefings séparés GE/VD pour garantir ce respect)
- Pour les vols en semaine, il faut impérativement annoncer son intention sur la mailing-liste volensemaine@gliding.ch où tous les remorqueurs sont inscrits d'office, ce qui permet de planifier les journées. Pour le suivi des participants, il faut ensuite s'inscrire sur Click n'Glide.
- Si vous avez oublié : pour s'inscrire (ou se désinscrire) à la mailing-liste c'est ici : <http://www.gliding.ch/vols-planeurs-en-semaine>
- Les remorqueurs s'inscrivent sur Click n'Glide (ou se désinscrivent rapidement, le cas échéant).
- Sur la place, évitez de former des groupes ! Sauf nécessité (montage de planeur).
- Ne pas survoler la France sans un plan de vol déposé. À noter qu'en raison des restrictions, aussi bien du côté français que suisse (quarantaine), au-delà de la zone frontalière (en principe jusqu'à 30km du domicile, ici on considérera LSTR), il est fortement déconseillé d'atterrir sur France, mais que cela ne doit pas aboutir à une situation dangereuse (always Safety first).
- La situation sera réévaluée périodiquement et après chaque annonce des autorités CH et étrangères.

Les vols avec PAX payants sont à opérer en prenant les précautions nécessaires et laissés à l'appréciation du pilote.

Bien qu'avec les protections demandées les vols PAX puissent s'envisager, nous ne sommes pas à l'abri d'un accident « d'estomac » d'un passager avec pour conséquences un débordement du masque et les suites collatérales que tous comprendront aisément.

Les Bons « Fascination / Découverte » sont considérés comme de l'écolage.

La validité des bons de vol est prolongée d'une année.

Les biplaces peuvent être préservés à l'avance en ajoutant un commentaire dans Click n'Glide (p.ex. vol ASG ou DG-1000). Les monoplaces ne peuvent pas être réservés. Premier arrivé, premier servi.

CHAQUE PILOTE EST RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION CORRECTE DE SON VOL SUR LA PLANCHE. EN SEMAINE LE DERNIER LA CONTRÔLE et L'ENVOIE à vd.ge@gliding.ch

Dans l'attente de vous voir (de loin) à LSTR.

Votre comité.